

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2009

Le vendredi vingt mars 2009, à 20H 45, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves GUERIN, le maire.

La séance était publique.

Etaient présents : Jacky BOUTFOL , Mireille GARNIER, Nicolas GUERRIER , Valérie HERVET, Françoise GASNIER, Yves GUERIN, Catherine SICARD, Anne-Marie VILLEDIEU, Denis GANNE, Sébastien TRÉCUL ,Jean MOUSNIER.

Nicolas GUERRIER est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13/03/09

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès verbal du 09/01/09 à l'unanimité,**
- 2. Compte administratif 2008,**

M. le Maire présente le compte administratif 2008 du budget communal de décomposant comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes.....63 135.76 €

Dépenses..... 115 356.58 €

Soit un déficit de 52 220.82 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes253 668.49 €

Dépenses.....112 937.25 €

Soit un excédent de 140 731.24 €

Soit un excédent total de 88 510.42€.

Après la sortie du Maire, le conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité le compte administratif en concordance avec le compte de gestion du Receveur Municipal.

- 3. Affectation des résultats,**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le Compte administratif 2008, voté à l'unanimité des présents, considérant les éléments suivants :

***Besoin de financement de la section Investissement au 31/12/08**

afin de couvrir le déficit d'investissement cumulé

52 220.82 €

***Résultat de Fonctionnement à affecter au 31/12/08**

Solde d'exécution cumulé

140 731.24 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de Fonctionnement comme suit :

• 002 Excédent de Fonctionnement reporté	88 510.42 €
• 1068 Dotation complémentaire	<u>52 220.82 €</u>
	140 731.24 €

4. Budget primitif 2009,

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2008 s'équilibrant comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes.....	129 134 €
Dépenses.....	129 134 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	202 970 €
Dépenses.....	202 970 €

Le conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité le budget primitif 2008.

5. Vote des taux des impôts directs,

M. le Maire présente la notification des bases des quatre taxes communales émanant des services fiscaux. On peut remarquer une augmentation de ces bases de 2.98% pour la taxe d'habitation, de 2.56% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 1.39% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de reconduire pour 2009 les quatre taux d'imposition, à savoir :

• Taxe d'habitation.....	7.97 %
• Taxe foncière (Bâti).....	16.45 %
• Taxe foncière (non bâti).....	31.47 %
• Taxe professionnelle.....	7.16 %

6. Demande de subventions,

Les demandes de subvention seront étudiées ultérieurement.

7. Communauté de communes du Perche Thironnais,

Ce point de l'ordre du jour sera évoqué dans un prochain conseil municipal dans l'attente d'informations complémentaires.

8. Fonds Départemental de Péréquation 2009,

M. le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter le fonds départemental de péréquation auprès du Conseil Général pour l'année 2009, pour un montant de subventions plafonné à 17 000€ au taux maximal de 40%.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Général le bénéfice du fonds départemental de péréquation pour les travaux ou équipements inscrits et payés en section d'investissement au cours de l'année 2009.

9. Vacations funéraires,

Conformément à la loi n°2008-1350 relative à la législation funéraire du 19 décembre 2008, en particulier ses articles 4 et 5, réformant partiellement le dispositif applicable à la surveillance des opérations funéraires et aux vacations versées pour la réalisation de ces dernières, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer une vacation funéraire de 20€ pour les opérations suivantes :

- Inhumation, exhumation,
- Moulage des corps,
- Soins de conservation,
- Transports de corps sans mise en bière hors de la commune, avec pose d'un bracelet d'identité,
- Transports de corps après mise en bière, avec apposition des scellés,
- Arrivée d'un corps mis en bière, lorsque la commune d'inhumation n'est pas la commune de décès.

10. Tarification de la location de la salle des fêtes,

M. le Maire propose de revoir la tarification de location de la salle des fêtes. Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal retient la tarification suivante, à compter du 01/04/2009 :

Personne commune :

1 journée :	cuisine + salle	110 €
2 journées :	cuisine + salle	130 €

Personne hors commune :

1 journée :	cuisine + salle	150 €
2 journées :	cuisine + salle	180 €

Chauffage :

Forfait	60 €
---------	------

Vin d'honneur ou réunion : 70 €

Forfait couverts : <50 pers : 10€ >50 pers : 20€

Vaisselle complète : 1 €/pers.

Casse ou perdu : 2€ par objet
dans la vaisselle

11. Arrêtés pris par le Maire :

VU le C.G.C.T. et notamment ses articles L. 1618-1, L. 1618-2, L. 2122-22 et R. 1618-1,
VU la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n° 08/ 41 en date du 27/06/08,

- Placements de fonds :

Par arrêté du 10/03/09, M. le Maire a décidé de placer les fonds provenant de dons pour 22 800 € et de la vente d'un terrain communal pour 10 000 € soit pour un montant de 32 800€. Il décide de souscrire à ce titre un compte à terme au taux nominal de 0.72 % pour une durée de 3 mois à compter du 13/03/2009.

- Assurance du microtracteur :

Par arrêté du 20/03/09, suite à proposition de diverses compagnies d'assurance, le maire a retenu la proposition de GROUPAMA Centre Manche pour l'assurance du microtracteur, de la responsabilité civile et autres risques pour un montant annuel HT de 89.09 €. Ce contrat est souscrit à compter du 01/04/2009 pour une durée maximum de 4 ans avec possibilité de résiliation annuelle.

12. Divers :

- La réfection, par le Conseil Général, de la RD 110 de la Croix du Perche à Frazé sera réalisée au cours du 2^{ème} semestre 2009,
- La FNACA propose de commémorer le 48^{ème} anniversaire du Cessez le Feu du 19/03/1962 à la Croix du Perche l'an prochain,
- Organisation du 14 juillet 2009 : Retraite aux flambeaux avec la Clique et du feu d'artifice comme d'habitude, par contre le 14 juillet tombant un mardi, il n'y aura pas de bal compte tenu des festivités des communes avoisinantes durant le week-end et le lundi soir.
- Circulation dans le bourg : Le relevé des comptages, réalisé en novembre 2008, indique le passage sur chaque axe et dans chaque sens d'environ 150 voitures et 80 camions, presque systématiquement au dessus des vitesses autorisées. Le Conseil Général a installé un panneau de rappel 50km/h en venant de Chassant et limité la vitesse, dès la Salmondière, à 70km/h.
- Modification de la circulation dans le chemin des Écoles : Par mesure de sécurité seul l'accès à partir de la rue du Petit Moulin sera autorisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0H.